

## Qu'est-ce qu'un plan d'approvisionnement territorial (PAT) ?

Proposé par le réseau des collectivités forestières, c'est un **outil d'aide à la décision au service des territoires**. Prospectif (informatique et cartographique) il permet **d'évaluer le potentiel de développement du bois énergie et plus globalement de la filière bois en valorisant les forêts du territoire**.

Issu du programme national "1000 chaufferies bois pour le milieu rural", ce plan était initialement dédié au bois énergie. Il intègre aujourd'hui la filière bois dans sa globalité.

Il existe aujourd'hui une cinquantaine de PAT en France, dont trois en Normandie (Métropole Rouen Normandie, PNR des Boucles de la Seine Normande, Intercom de Bernay / Communauté de Communes du Pays de Conches).

### Programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural"

Porté par le réseau des communes forestières de 2007 à 2012, et soutenu par l'ADEME, ce programme a permis d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour permettre l'installation de plus de 600 nouvelles chaufferies bois en France.



## Pourquoi mettre en oeuvre un plan d'approvisionnement territorial sur mon territoire ?

Vous vous interrogez sur vos capacités à développer des projets visant à valoriser la ressource bois local et vous vous posez des questions, telles que :

- Peut-on approvisionner localement les chaufferies ou projets de chaufferie bois du territoire ?
- Y a-t-il une concurrence d'usage sur la ressource ?
- Où mobiliser prioritairement la ressource ?
- À quel prix ?
- Quels débouchés actuels pour les produits bois ?
- Comment optimiser les filières locales d'approvisionnement ?
- Où implanter les équipements de stockage ?
- Où et comment améliorer la desserte forestière ?
- Quelle gestion forestière favoriser pour une bonne valorisation de la ressource dans le respect de l'ensemble des fonctions de la forêt (sociale, environnementale, économique) ?

**Le PAT permet d'avoir une vision globale des potentiels d'approvisionnement en bois et des équipements nécessaires à la mobilisation des bois.**

## Un PAT, comment ça marche ?

Mené à l'échelle d'un territoire organisé (pays, parcs naturels régionaux, EPCI, etc.), le PAT est élaboré par le réseau des communes forestières en partenariat avec l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) avec l'ensemble des acteurs locaux de la filière forêt-bois.

## Combien ça coûte ?

Il est nécessaire de se rapprocher de l'Union régionale des Collectivités forestières de Normandie (URCOFOR) pour avoir un devis qui tiendra compte des spécificités du territoire. De même, selon les politiques mises en place localement, des aides financières pourront être sollicitées pour le financement d'un PAT.

## Que contient le PAT ?

- **Un diagnostic pour l'approvisionnement en bois du territoire** : estimation de la consommation en bois du territoire et détermination des volumes de bois disponibles. Lors de cette étape, des relevés sont effectués dans les forêts du territoire.
- **Une estimation des coûts de mobilisation du bois et plus spécifiquement des plaquettes forestières** destinés à alimenter les chaufferies bois collectives (identification de plusieurs scénarios de mobilisation des plaquettes et estimation des coûts pour chaque scénario).
- **Une évaluation des potentiels de développement de la filière, des équipements et dessertes** destinés à améliorer la mobilisation des bois et la structuration locale de l'approvisionnement en bois.
- **Un accompagnement des élus, par l'URCOFOR, pour mettre en oeuvre les actions de développement.**